Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 976-200008811-20260506-042_CK_2026DL-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE KOUNGOU

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 MAI 2026
Délibération N° 042-CK-2026

OBJET : **Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Direc (CCID) — Établissement de la liste de propositions.**

Date d'affichage :
07 – 05 - 2026

Date de la convocation
30 – 04 - 2026

En exercice :
39 membres

Présent(s) : 31
Procuration(s) : 5
Absent(s) : 8
Votants : 36
Pour : 36
Abstention : 0
Contre : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
le
11/05/2026

Et son affichage
Le
11/05/2026

Délibération comportant
3 Page(s) **01** annexe(s)

LE SIX MAI DEUX MILLE VINGT SIX, A 10H00, LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE KOUNGOU SE SONT REUNIS A LA MAIRIE SUR CONVOCATION QUI LEUR A ETE ADRESSEE PAR LE MAIRE, CONFORMEMENT AU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.

Les membres présents en séance : (31)

Mohammad AHMED, Justine ABDOU, Elphayède ABOUDOU, Mariame AHAMADI, Saïd ALI, Toyfati Ahamadi ALI, Sitina ASSANI, Zaïnabou ASSANI, Ibrahim Ousseni BACAR BACO, Fatima BAOUMAR, Taoidoudi CHAMSSIDINE, Djamaldine GOULAME, Moina Maoulida HALIFA, Soidifati HALIFFA, Rozna HARIBOU, Andjilati HOUMADI, Soibtuya INDJILANI, Bacar ISSIHAKA, Anli LAZA, Saouda LEPLEY ALI MLANAO, Anzilani M'DERE, Haïdar MADI, Nidine MADI, Naïlou Saïd MAENROUF, Bacar MAHAMOUDOU, M'Dallah MAHAMOUDOU, Fazouili MANRIFA, Roussi OMAR, Ayouba RIDJALI, Maoua SAID, Mohamadi SIAKA.

Le ou les membres ayant donné procuration (5)

Houmadi ABSOIR pouvoir à Elphayède ABOUDOU, Saïd Raos AHAMADI pouvoir à Mohammad AHMED, Habiba AHMED pouvoir à Zaïnabou ASSANI, Sahali ANTURE pouvoir à Mariame AHAMADI, Roukia KASSIDI pouvoir à Fatima BAOUMAR.

Le ou les membres absent(s) : (8)

Soifati ABDOU ALI, Houmadi ABSOIR, Saïd Raos AHAMADI, Habiba AHMED, Samianti ALI OUSSENI, Sahali ANTURE, Roukia KASSIDI, Bathinati MBALIA.

Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 976-200008811-20260506-042_CK_2026DL-DE

Le conseil s'est tenu sous la présidence de Madame BAOUMA Fatima, le

Le conseil a choisi pour secrétaire Madame Zaïnabou ASSANI

Le président a dénombré 31 conseillers présents. Les conditions de quorum sont donc remplies conformément à L'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le conseil peut valablement délibérer.

1. Contexte et base légale

Suite aux élections municipales des **15 et 22 mars 2026** et à l'installation du nouveau conseil municipal, il appartient à l'assemblée délibérante, en application du **1 de l'article 1650 du Code général des impôts**, de proposer au Directeur Régional des Finances Publiques (DRFiP) de Mayotte une liste de contribuables en vue du renouvellement de la CCID. Cette obligation a été rappelée par courrier du DRFiP en date du **30 mars 2026**.

2. Rôle de la CCID

La commission donne chaque année son avis sur les modifications et nouvelles évaluations des locaux d'habitation et participe à la détermination des paramètres départementaux d'évaluation des locaux professionnels. Elle joue un rôle central pour l'équité fiscale locale.

3. Composition (art. 1650 CGI)

- Président : le Maire (membre de droit) ou un adjoint délégué ;
- **6 titulaires + 6 suppléants** (commune < 2 000 hab.) **ou 8 + 8** (commune ≥ 2 000 hab.) ;
- Mandat aligné sur celui du conseil municipal.

4. Liste à proposer — nombre double

Le conseil municipal doit proposer **24 personnes** (commune < 2 000 hab.) ou **32 personnes** (commune ≥ 2 000 hab.). Le DRFiP désigne ensuite les commissaires parmi cette liste. Le Maire ne peut pas y figurer.

5. Conditions cumulatives d'éligibilité

Chaque personne proposée doit : (1) être âgée de 18 ans au moins ; (2) être de nationalité française ou ressortissante de l'UE ; (3) jouir de ses droits civils ; (4) être inscrite aux rôles des impositions directes locales de la commune (TF, THRS ou CFE) ; (5) être familiarisée avec les circonstances locales ; (6) posséder des connaissances suffisantes pour les travaux de la commission. Une **représentation équitable** des contribuables aux différentes taxes (TF / THRS / CFE) doit être assurée.

6. Délai et sanction

La liste et la copie de la délibération doivent être transmises à la **DRFiP de Mayotte** (drfip976@dgfip.finances.gouv.fr) dans un **délai de 2 mois** à compter de l'installation du conseil municipal. À défaut, ou en cas de liste incomplète ou non conforme, **le DRFiP procèdera à une désignation d'office**.

7. Proposition soumise au vote

Il est proposé au Conseil municipal d'**arrêter** la liste annexée de 32 contribuables, d'**autoriser** le Maire à la transmettre à la DRFiP de Mayotte et de le **charger** de l'exécution de la délibération.

Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 976-200008811-20260506-042_CK_2026DL-DE

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré, Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en séance les an, jour et mois que dessus et ont signé au Registre les Membres présents.

Koungou, le 06 mai 2026

Le Maire de Koungou,
Said AHAMADI

Maire,

- *Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération, compte tenu de sa publication en Maire le et sa transmission au représentant de l'Etat le.....*

Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal administratif de Mamoudzou, dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 976-200008811-20260506-042_CK_2026DL-DE

Commune de	KOUNGOU

Par délibération n° 42-CK-2026 en date du 06/05/26, le conseil municipal a établi la liste de proposition des personnes appelées à siéger à la commission communale des impôts directs (CCID).

Modalités de remplissage du tableau

A l'aide de la délibération portant désignation des personnes proposées, les colonnes 1 à 5 doivent être systématiquement renseignées des informations demandées. La colonne 6 permet de sélectionner les impositions directes locales auxquelles est soumise la personne proposée : **cette information est nécessaire pour permettre une représentation équitable des personnes désignées parmi les personnes imposées aux différentes taxes locales** (taxe foncière - TF, taxe d'habitation sur les résidences secondaires -THRS et cotisation foncière des entreprises – CFE) conformément à l'article 1650 du code général des impôts.

Si la commune comporte moins de 2 000 habitants, 24 propositions de personnes sont attendues. Dans les autres cas, 32 propositions sont attendues.

Il est rappelé qu'en présence de liste incomplète ou en l'absence de liste, le directeur départemental/régional des finances publiques sera amené à désigner d'office des commissaires conformément à la loi.

Attention appelée

L'ordre des personnes indiquées sur la liste n'a qu'une valeur indicative. Il ne préjuge pas des personnes qui seront désignées commissaire titulaire ou suppléant par le directeur départemental ou régional des finances publiques.

	Civilité	Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse	Impositions directes locales
	Col.1	Col.2	Col.3	Col.4	Col.5	Col.6
	Le maire étant membre de droit de la CCID, il ne doit pas être mentionné dans les personnes proposées ci-dessous.					
1	MME	ASSANI	ZAÏNABOU	20/08/1982	27 BIS RUE DISPENSAIRE KOUNGOU	THRS
2	M.	MANRIFA	FAZOUILI	06/11/1989	22 RUE MROMANGA MAJICAVO LAMIR	TF
3	MME	AHMED	MOHAMMAD	27/06/1985	4 RUE FOUNDI KASSIM KOUNGOU	CFE
4	M.	ALI	SAID	22/05/1987	4 RUE DAOUSINKA KANGANI	TF / CFE
5	MME	ASSANI	SITINA			
6	M.	ANTURE	SAHALI			
7	M.	MAENROUF	NAÏLOU SAÏD	01/01/1991	9 RUE MOIRABOU MCHINDRA	
8	M.	BACAR BACO	IBRAHIM OUSSENI	01/12/1974	15 RUE DU BASSIN LONGONI	
9	MME	ABDOU	JUSTINE			
10	M.	ABOUDOU	ELPHAYEDE	28/07/1998	RES. MAKALA - RUE BAMANA KOUNGOU	
11	MME	INDJILANI	SOIBTUYA	28/02/1982	5 RUE MAVADZANI KOUNGOU	

Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 976-200008811-20260506-042_CK_2026DL-DE

	Civilité	Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse	Impositions directes locales
	Col.1	Col.2	Col.3	Col.4	Col.5	Col.6
11	MME	CHAMSSIDINE	TAOIDOUDI	07/12/1984	11 RUE MCOBA KOUNGOU	
12	MME	BAOUMAR	FATIMA			
13	MME	SAÏD	MAOUA			
15	MME	KASSIDI	ROUKIA	27/07/1981	31 RUE MAMINA LONGONI	
16	M.	AHAMADI	SAIDALI			
17	M.	MADI BACO	AMBDI			
18	M.	ZOUBERT	SAÏF-EDDINE			
19						
20						
21						
22						
23						
24						
25						
26						
27						
28						
29						
30						
31						
32						

	Nom	Prénom	Courriel	Téléphone
Interlocuteur(s) de la commune				